

Fil de la Feuillante

► juillet 2020 SPÉCIAL ÉLECTIONS





**Chères Fontenoises,
Chers Fontenois,**

C'est avec une vraie émotion que j'embrasse ce nouveau mandat. Maire est probablement le plus beau des mandats. Je mesure pleinement l'exigence que cela

impose et la responsabilité qui est dorénavant la mienne. Si je remercie sincèrement celles et ceux qui ont cru en nous, en nos projets, je serai avant tout la maire de toutes les Fontenoises et tous les Fontenois dans leur pluralité et leur diversité.

Ce mandat sera le mandat de la proximité, du contact, de l'action.

Je m'attacherai à être présente et à l'écoute des habitantes et des habitants, à toutes les étapes de notre action. C'est le sens de la campagne que j'ai menée : être maire à 100%. Pour moi, le maire doit fédérer, réunir les énergies, les talents au service des projets, au service de notre commune, au service des Fontenoises et Fontenois.

Avec vous, imaginons et construisons le Fontaine-le-Comte de demain !

Sylvie AUBERT, Maire

Le mot de la maire

Le contexte d'état d'urgence que nous vivons marquera les esprits et notre mémoire collective, car la crise sanitaire que nous traversons est probablement la plus grave que notre pays ait connu depuis plus d'un siècle.

Celle-ci nous a imposé un confinement et un bouleversement de nos habitudes de vie. Espérons également qu'elle nous permette aussi d'aller, collectivement, vers plus de solidarités et plus de valeurs du bien vivre ensemble. Cette crise est venue bousculer notre société mais l'histoire nous a montré à maintes reprises que ce sont les périodes de crises graves qui l'ont fait évoluer.

Nous le savons, il y aura un avant et un après.

Faisons en sorte que cet après nous amène à une réelle conscience de notre environnement, à plus de cohésion et à plus de solidarités.

Toute l'équipe municipale est à présent en place, prête à travailler pour vous, pour Fontaine-le-Comte. Il est temps maintenant de se rassembler autour des projets pour lesquels nous avons été élus.

SOMMAIRE

SPÉCIAL ÉLECTIONS

Un scrutin chamboulé
Résultats des élections municipales
Une installation repoussée
Expression politique
Votre équipe municipale
Les commissions municipales

Tout nouveau ! Tout beau !
Des livres pour l'été
Naissance
Bientôt une salle d'exposition !
Notre commune n'est pas un dépôt !
Règlementation sur les bruits du voisinage
Brûler des déchets verts : c'est interdit !
Accès à la déchetterie
Rien ne se perd, tout se transforme

P.3 Dispositifs d'aide au broyage
P.3 Comment aider les petits animaux
P.4 du jardin à supporter la chaleur ?
P.5 Plan d'alerte et d'urgence
P.6 Consignes en cas de canicule
P.8 Conseils en cas de cambriolage
Opération tranquillité vacances
P.10 Villa Fontanella recherche des bénévoles
P.10 Les Anciens Combattants
P.10 Caravane des Sports
P.11 Centre d'Animation Jeunesse

SPÉCIAL COVID

P.12 La solidarité était au rendez-vous
P.12 Les actions menées par la commune
P.13 Venir en mairie après le confinement

P.13

P.14

P.15

P.15

P.16

P.17

P.18

P.18

P.18

P.18

P.19

P.2

P.3

P.5

Directeur de la publication :
Sylvie AUBERT

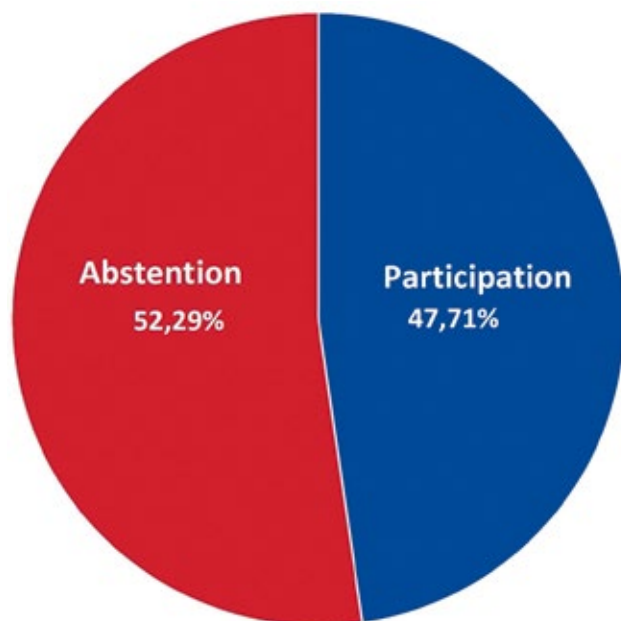
Crédits photos :
Mairie de Fontaine-le-Comte,
associations de Fontaine-le-
Comte, Alain LAROCHE, Pixabay,
Freepik et stock.adobe.com

Conception - Réalisation -
Impression :
Imprimeries Sipap-Oudin
Pôle République 1 - 86000 Poitiers
05 49 88 39 17
www.sipap-oudin.fr



Un scrutin chamboulé par la pandémie de coronavirus

PARTICIPATION ET ABSTENTION



C'est une élection pas comme les autres, sur fond d'épidémie de coronavirus, qui s'est tenue dimanche 15 mars 2020 à Fontaine-le-Comte comme dans toute la France.

Tout a été mis en place pour que les Fontenoises et les Fontenois puissent venir voter en toute sérénité. Un sens de circulation a été imposé de façon à ce que ceux qui quittaient la salle ne croisent pas ceux qui y entraient, des barrières et un balisage au sol invitaient à respecter la distanciation d'un mètre, des affiches à l'entrée de tous les bureaux de vote rappelaient les bons gestes à adopter pour éviter la transmission aux personnes vulnérables. Enfin, du gel hydro alcoolique était proposé à l'entrée et à la sortie. De plus, les électeurs ont été incités à venir voter avec leur propre stylo afin d'émarger le registre.

La journée s'est déroulée dans le calme, chacun veillant à bien respecter les gestes barrières. Le scrutin s'est terminé à 18h avec l'annonce des résultats à 20h et a donné en tête la liste « L'ÉCOUTE, L'ACTION, POUR TOUS ! » de Mme Sylvie AUBERT.

Résultats des élections municipales 2020

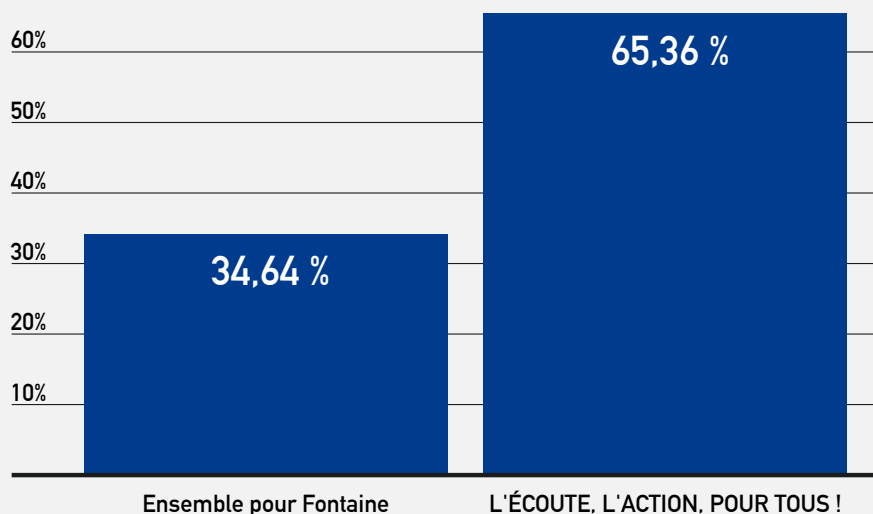
« L'ÉCOUTE, L'ACTION, POUR TOUS ! »

Sylvie AUBERT :
65,36 % (23 sièges)

« Ensemble pour Fontaine »

Jean-Claude BALLAGE :
34,64 % (4 sièges)

Nombre d'inscrits : 3 094
Votants : 1 476 (47,71 %)
Abstention : 1 618 (52,29 %)
Exprimés : 1 426 (46,09 %)
Votes blancs : 28 (1,90 %)
Votes nuls : 22 (1,49 %)





Une installation repoussée

Contrairement à ce qui avait été prévu, l'installation du Conseil Municipal n'a pas pu avoir lieu le 20 mars.

En effet, les conditions sanitaires pour les réunions d'installation des conseils municipaux n'étant pas réunies, le Premier ministre Edouard PHILIPPE avait annoncé jeudi 19 mars 2020 la prorogation des mandats des équipes sortantes jusqu'au 15 mai 2020.

C'est donc plus de deux mois après l'élection que s'est tenu le conseil d'installation, réunion organisée le 25 mai 2020, au cours de laquelle le maire et ses adjoints ont été élus.

Pour des raisons sanitaires liées à l'épidémie de coronavirus, le conseil s'est tenu au complexe des Châtaigniers et les places réservées au public ont été limitées à 10 afin de garantir le respect des mesures de distanciation sociale et la protection des personnes vulnérables, conformément à l'avis du 8 mai 2020 du Conseil scientifique sur la réunion d'installation des conseils municipaux et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Que disent les textes ?

Le décret publié au Journal officiel du 15 mai 2020 a fixé la date d'entrée en fonction des conseils municipaux élus au complet lors du premier tour des municipales au 18 mai. La première réunion du conseil municipal devait se tenir entre 5 et 10 jours après leur date d'installation, soit entre le 23 et le 28 mai.

L'ordonnance du 13 mai 2020, quant à elle, vise à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Les conditions d'élection du maire et des adjoints

L'article 1^{er} de l'ordonnance du 13 mai 2020 prévoit que pour l'élection du maire et des adjoints dans les communes, le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent. Les membres présents pourront être porteurs de deux pouvoirs. Cette disposition diffère du droit commun qui prévoit que la moitié des élus doivent être présents, chacun pouvant être porteur d'un pouvoir. Par ailleurs, ce texte prévoit la possibilité, durant toute la durée de cette période, de réunir le conseil municipal en tout lieu, y compris dans un lieu situé hors du territoire de la commune. Il est possible également de réunir les conseils municipaux sans présence du public, ou avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des «mesures barrières».

Source : www.cohesion-territoires.gouv.fr



Majorité : l'Écoute, l'Action, pour Tous !

L'Équipe Municipale est entièrement mobilisée pour une mise en œuvre rapide des projets. Le réaménagement du parc paysager (derrière la mairie) sera ouvert aux Fontenois prochainement.

Cet espace aura pour vocation d'entretenir un lieu social et intergénérationnel indispensable au bien vivre ensemble. Cette période de crise sanitaire a nécessité une forte mobilisation des équipes techniques, administratives et d'élus.

- Contacts téléphoniques auprès des aînés.
- Protocole sanitaire pour la réouverture des classes.
- Distribution des masques à la population.
- Maintien du marché dominical grâce au respect des règles sanitaires.
- Exonération des loyers pour les commerçants locataires de la commune.

***Notre mobilisation à vos côtés,
aux côtés des associations,
commerçants et entreprises se
poursuit pour une commune où
il fait bon vivre !***

Opposition : Ensemble pour Fontaine

Texte non parvenu dans
les délais impartis

▲ Votre équipe municipale

MAIRE



Sylvie AUBERT
MAIRE DE
FONTAINE-LE-COMTE



Marie-Pierre MESSENT
1^{re} Adjointe

CADRE DE VIE, PATRIMOINE
BÂTI ET NON BÂTI,
AMÉNAGEMENT URBAIN



Anthony LEVRAULT
2^{ème} Adjoint

ÉDUCATION,
PETITE ENFANCE,
JEUNESSE



Valérie MEYER
3^{ème} Adjointe
COMMISSION CITOYENNETÉS,
SOLIDARITÉS



Bruno BOUCHER
4^{ème} Adjoint

MOBILITÉS, VOIRIE
ET RÉSEAUX



Joëlle LAROCHE
5^{ème} Adjointe
CULTURE, COMMUNICATION,
VIE ASSOCIATIVE ET
ANIMATIONS COMMUNALES



**Christophe
CHARPENTIER**
6^{ème} Adjoint
ÉCONOMIE ET DYNAMIQUE
COMMERCIALE

ADJOINTS

CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Marie
ASCON**



**Philippe
BENETEAU**



**Julien
BERNARDEAU**



**Corinne
CHANTEPIE**



**Guy
COLLARD**



**Marie-Laure
COUDRET**



**Nicolas
DEMELLIER**



**Amady
DIALLO**



**Magalie
GUÉRINEAU**



**Thierry
HECQ**



**Léandre
MARY**



**Christine
PAIN**



**Horiha
PEJOUT**



**Bernadette
POUPIN**



**Jérôme
TANCHÉ**



**Sylvie
THIBAUT**



**Jean-Claude
BALLAGE**



**Karine
HIPPEAU ABASCAL**



**Christophe
PELTIER**



**Morgan
ROCHAIS**

Commission cadre de vie, patrimoine bâti et non bâti, aménagement urbain

« Développer une ville-nature »

Adjointe : Marie-Pierre MESSENT

Conseillers : Philippe BENETEAU, Corinne CHANTEPIE, Guy COLLARD, Nicolas DEMELLIER, Thierry HECQ, Christine PAIN et Christophe PELTIER

Nous voulons construire une commune désirable et solidaire, respectueuse de l'environnement et des corridors naturels, réservoirs de biodiversité. Nous irons vers une urbanisation verte et durable qui mettra en valeur un patrimoine innovant et protégé. Nous intégrerons, dans la mesure du possible, dans tous nos projets d'aménagement urbain, une démarche de 1 % artistique et/ou politique d'implantation artistique sur l'espace public.

Quelques projets en réflexion :

- Revoir l'aménagement Esplanade des Citoyens afin d'en faire un véritable lieu de vie.
- Repenser l'ensemble des aménagements paysagers de notre commune en s'imprégnant du concept de « cité-Jardin ».
- Réaliser la forêt urbaine des enfants.
- Poursuivre l'entretien sans pesticides de nos espaces publics.
- Sensibiliser les Fontenois et les Fontenoises à la propreté de nos espaces de vie en commun.
- Réfléchir à un aménagement paysager du cimetière afin qu'il devienne un lieu plus accueillant et propice au recueillement.
- Valoriser le site abbatial.
- Créer un jardin d'inspiration médiévale dans le cloître.

Commission éducation, petite enfance, jeunesse

« Une ville engagée pour l'enfance et la jeunesse »

Adjoint : Anthony LEVRAULT

Conseillers : Marie ASCON, Julien BERNARDEAU, Amady DIALLO, Magalie GUÉRINEAU, Léandre MARY, Bernadette POUPIN et Karine HIPPEAU ABASCAL

La petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont au cœur de nos réflexions et de nos actions à venir. Nous allons proposer une pluralité d'actions en faveur de l'épanouissement des enfants et des jeunes. Nous travaillerons sur des choix en adéquation avec les besoins existants, mais aussi avec ceux émergents. Notre volonté est de faire de notre commune un terreau fertile pour la réussite et l'avenir de nos enfants et de nos jeunes

Quelques projets en réflexion :

- Poursuivre la politique d'achat de matériels informatiques aux écoles.
- Associer les parents d'élèves à nos réflexions pour les projets concernant nos écoles.
- Réfléchir et réaliser, en lien avec les commissions « Citoyenneté et solidarités » et « Cadre de vie, patrimoine et aménagement urbain » une œuvre originale sur le revêtement du skate parc.
- Renforcer lors des prochains marchés publics, l'achat de produits locaux et biologiques, du terroir et de qualité pour la restauration scolaire.
- Sortir totalement le plastique de la restauration scolaire.

Commission citoyenneté, solidarités

« Pour une ville citoyenne et solidaire »

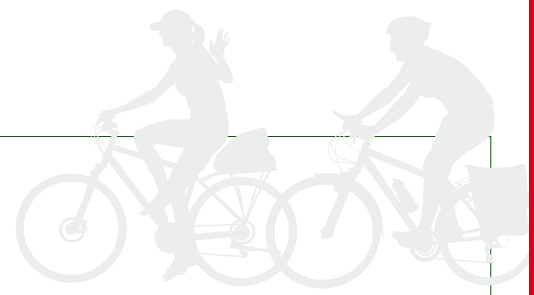
Adjointe : Valérie MEYER

Conseillers : Marie ASCON, Horiha PEJOUT, Bernadette POUPIN, Jean-Claude BALLAGE et Morgan ROCHAIS

Nous sommes attachés à créer les conditions permettant de faire de nos concitoyens des acteurs de notre territoire. La citoyenneté est créatrice de valeurs positives et partagées. Elle crée le lien et fédère par appropriation et sa réaffirmation fera de Fontaine-le-Comte une commune capable de relever les défis qui l'attendent et notamment celui des solidarités.

Quelques projets en réflexion :

- Mettre en place un comité citoyen afin de rassembler des jeunes, des actifs, des seniors sur la base du volontariat pour émettre des idées et des remarques constructives sur tous sujets.
- Organiser un « Forum de la Jeunesse ».
- Favoriser les initiatives mettant en relation les différentes générations.
- Réfléchir à la mise en place d'une aide au permis de conduire pour les jeunes rencontrant des difficultés.
- Créer un espace e-ressources (aides à l'élaboration de CV, recherche d'emploi, etc.).
- Proposer aux Fontenoises et Fontenois volontaires la possibilité de se former aux premiers secours.
- Proposer régulièrement des portes ouvertes des services publics communaux ainsi que le service technique.



Commission mobilités, voirie et réseaux

« Vers des mobilités durables et harmonieuses »

Adjoint : Bruno BOUCHER

Conseillers : Corinne CHANTEPIE, Guy COLLARD, Marie-Laure COUDRET, Christine PAIN, Jérôme TANCHÉ, Sylvie THIBAUT et Jean-Claude BALLAGE

Nos déplacements prennent une part importante de notre temps, pour le travail, le loisir, les courses et les études. Nous souhaitons impulser et accompagner une évolution de nos modes de déplacement et en permettre un usage en toute simplicité. Notre voirie et les réseaux doivent également être entretenus, adaptés, voire réhabilités, dans un souci d'intégration paysagère et environnementale.

Quelques projets en réflexion :

- Collaborer avec Vitalis pour s'assurer de la faisabilité de liaisons rapides entre le centre-ville, l'aire de covoiturage de l'autoroute, et la zone commerciale de Poitiers Sud et la Porte d'Aquitaine et positionner une offre de transport adaptée.
- Mettre en œuvre une large programmation de remise en état de certaines rues et trottoirs en priorisant des voies n'ayant pas bénéficié de travaux depuis de nombreuses années.
- Continuer à développer les déplacements doux.
- Réfléchir à une liaison douce entre le rondpoint de la Gassouillette et la zone d'activités de la Porte d'Aquitaine.
- Revoir la plage horaire de l'éclairage public.
- Harmoniser notre éclairage public et continuer d'installer de l'éclairage basse consommation.

Commission culture, communication, vie associative et animations communales

« Une ville vivante et dynamique »

Adjointe : Joëlle LAROCHE

Conseillers : Philippe BENETEAU, Julien BERNARDEAU, Marie-Laure COUDRET, Magalie GUÉRINEAU, Sylvie THIBAUT, Amady DIALLO et Karine HIPPEAU ABASCAL

La dynamique culturelle et associative de notre commune est une richesse et un facteur d'attractivité. Les associations et les nombreux bénévoles donnent de l'âme et de la vie à notre ville. Nous travaillerons à accompagner, soutenir et promouvoir l'ensemble des acteurs de cette dynamique.

Quelques projets en réflexion :

- Maintenir une forte dynamique culturelle et l'enrichir par de nouveaux temps forts.
- Poursuivre le soutien à nos associations par le prêt de locaux et de matériels.
- Organiser une journée conviviale à destination des associations afin qu'elles puissent renforcer et développer de nouveaux liens entre elles.
- Encourager la pratique du sport au bénéfice de la protection de la santé et du bien-être des habitants.

Commission économie et dynamique commerciale

« Une ville attractive et innovante »

Adjoint : Christophe CHARPENTIER

Conseillers : Nicolas DEMELLIER, Thierry HECQ, Léandre MARY, Horiha PEJOUT, Christophe PELTIER, Jérôme TANCHÉ et Morgan ROCHAIS

Fontaine-le-Comte doit gagner le défi de l'attractivité économique. Notre ville a tous les atouts pour devenir un territoire accueillant offrant des possibilités de développement aux entreprises et permettre solidarité et emploi. Nous travaillerons avec Grand Poitiers à engager les moyens nécessaires pour développer notre zone d'activité économique et poursuivre la dynamisation des commerces en centre-ville.

Quelques projets en réflexion :

- Promouvoir davantage nos entreprises avec la mise en place de journées portes ouvertes et des visites guidées en accord avec les chefs d'entreprises volontaires.
- Rapprocher les élus locaux des chefs d'entreprises pour favoriser des actions communes.
- Créer un livret d'accueil et une journée spéciale pour les nouveaux commerçants.
- Accompagner beaucoup plus étroitement le développement des entreprises locales, sociales et solidaires.
- Diversifier les animations commerciales et artisanales afin de soutenir le commerce de proximité, notamment en centre-bourg et l'artisanat.



Tout nouveau ! Tout beau !

Suite au déconfinement, les travaux de l'aménagement paysager ont pu reprendre début juin avec l'assemblage de « l'anaconda », un tunnel en bois destiné aux enfants, dont vous avez pu suivre la construction étape par étape, anneau par anneau. Ce parc a été pensé comme étant un lieu de détente favorisant le lien intergénérationnel. En plus du jeu pour les petits, les plus grands pourront se délasser dans les transats et les familles se retrouver autour des tables de pique-nique. L'inauguration est prévue en septembre !

Tirant le constat de la dissolution de l'association du jumelage avec la commune de Colunga, la commission cadre de vie, patrimoine bâti et non bâti, aménagement urbain a proposé au conseil municipal de renommer cet espace afin d'en renforcer l'identification auprès des habitants. C'est le nom de « Niki de Saint Phalle » qui a été adopté lors du conseil municipal du 29 juin 2020.



Qui était Niki de Saint Phalle ?

Née le 29 octobre 1930, Niki de Saint Phalle part avec sa famille s'installer aux États-Unis. Elle passera son enfance et son adolescence à New York. En 1952 elle se met à la peinture en autodidacte. En 1961, elle devient membre du groupe des Nouveaux réalistes. Outre les Tirs, performances qui l'ont rendue internationalement célèbre dès les années 1960, l'artiste a créé un très grand nombre de sculptures monumentales. L'artiste explore les représentations artistiques de la femme en réalisant des poupées de taille impressionnante, les « Nanas ». Artiste engagée contre la ségrégation raciale, les injustices, le Sida et surtout pour le droit des femmes, elle a fait de son œuvre une ode à la féminité. Elle décède le 21 mai 2022.

Des livres pour l'été

Après plus de 2 mois de fermeture du fait de la crise du Coronavirus, la Bibliothèque Municipale Brigitte-Ramel est de nouveau ouverte à ses lecteurs.

L'ouverture de ce service, attendue par tous les adhérents, a été préparée par l'ensemble de l'équipe des bénévoles en collaboration avec les élus et les services techniques. Tous ensemble nous avons donc mis en place quelques consignes encore nécessaires, mais surtout nous allons proposer quelques nouveautés :

- Jusqu'à fin juin, 4 permanences ont été ouvertes les lundis, mercredis, vendredis et samedis.
- La bibliothèque sera ouverte cet été avec, en juillet et du 19 au 26

août, une permanence tous les mercredis de 15h à 18h.

- Le port du masque sera obligatoire et du gel hydroalcoolique mis à disposition des visiteurs.
- 4 personnes en même temps seront accueillies dans la bibliothèque, qui ne devront pas manipuler les livres mais feront appel aux bénévoles pour les leur présenter.
- La bibliothèque sera fermée le mercredi 29 juillet à 18h et réouvrira le mercredi 19 août à 15h.

BON ÉTÉ A TOUS ET TOUTES !



Naissance à Fontaine-le-Comte !

Une petite Alice a vu le jour le 26 mai 2020 sur notre commune. Nous lui souhaitons la bienvenue !



Bientôt une salle d'exposition !

Bien que ralentis par la période de confinement, les travaux au logis abbatial n'ont pas cessé et sont sur le point de s'achever.

Nous vous laissons entrevoir par le biais de quelques photos prises au mois de juin, ce que vous aurez certainement l'occasion de découvrir lors de l'inauguration ou d'une exposition.





Notre commune n'est pas un dépotoir !

Force est de constater que les services municipaux sont obligés d'intervenir de plus en plus souvent suite à de trop nombreuses incivilités : déchets jetés sur la voie publique ou sur les espaces verts, déjections canines, dépôts sauvages en tous genres (voir les carcasses d'animaux découvertes le long d'un chemin), sacs poubelle ou bouteilles abandonnés aux pieds des conteneurs, bac encombrant les rues, etc.

Parce que notre cadre de vie est l'affaire de tous, ensemble, adoptons les gestes citoyens.

- J'utilise les poubelles mises à ma disposition et n'abandonne pas mes déchets sur la voie publique.
- Si les poubelles ou les conteneurs sont pleins, je rapporte chez moi le temps que la collecte soit faite.
- Je sors mon bac la veille de la collecte et n'oublie pas de le rentrer dès le lendemain afin qu'il n'encombre pas la rue.
- J'apporte mes déchets verts, gravats ou autre à la déchetterie et ne les abandonne pas dans un chemin.
- Je ramasse les déjections de mon chien.



Règlementation sur les bruits du voisinage

Le printemps est arrivé et avec lui, le chant des oiseaux mais aussi celui des tondeuses, taille-haies et débroussailleuses. Afin d'éviter tout problème de voisinage, avant d'allumer son outil, il faut savoir que leur utilisation est réglementée selon les jours et les heures dans l'article 8 des dispositions particulières de l'arrêté préfectoral.

Pour rappel, leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pour plus de précisions, l'arrêté préfectoral relatif aux bruits du voisinage en date du 19 juin 2007 est disponible sur le site de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> : Politiques-publiques-> Environnement-> risques-naturels-et-technologiques-> Bruit-des-transports-et-du-voisinage-> Bruit-du-voisinage)



Brûler des déchets verts : c'est interdit !

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne. Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie. Ces dispositions ont été prises pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air (arrêté préfectoral n°2015-PC-031 du 29 mai 2015).

Les dépôts sauvages punis par la loi

Le dépôt sauvage de déchets (notamment ordures ménagères, cartons, métaux, gravats, mais aussi de végétaux) est INTERDIT sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Tout dépôt sauvage est un acte incivique, dangereux et source de pollution puni par la loi. La sanction encourue va jusqu'à 1 500 € d'amende et de confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets (articles R632-1, R635-8, R644-2 et R610-5 du Code Pénal). Si vous constatez des dépôts sauvages, merci de prévenir la mairie afin que les forces de l'ordre puissent procéder à une investigation.

Accès à la déchetterie de Fontaine-le-Comte : les conditions

Pour accéder à la déchetterie, la présentation préalable de la carte de déchetteries demeure obligatoire.

Le port du masque est préconisé.

Pour le déchargement, chacun doit amener ses propres outils.

Les gestes barrière et les mesures de distanciation devront être respectés : pour ce faire, seul un véhicule par benne sera autorisé.

Horaires d'ouverture

- Lundi de 13h30 à 18h
- Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Dimanche de 9h à 12h30

Rien ne se perd, tout se transforme



LES DÉCHETS DE TONTE

En tonte mulching : technique sans ramassage de l'herbe. Elle s'effectue avec un matériel adapté (kit ou tondeuse mulching ou mulcheuse) qui coupe d'abord l'herbe par les extrémités avant de la réduire en fines particules, lesquelles sont ensuite éjectées sur le sol. Un bon mulching, avec une répartition uniforme des déchets de tonte, ne se voit pas. Le mulching permet d'enrichir naturellement le sol et de diminuer les besoins en arrosage.

Au compost : incorporés en petites quantités au composteur, les déchets de tonte sont un excellent

activateur de compost. Attention cependant, ajoutée en grande quantité et en un seul apport, la tonte risque d'asphyxier votre compost et de générer une forte odeur d'ammoniac désagréable.

En paillage : les déchets de tonte peuvent être utilisés pour pailler les massifs, les potagers, les arbres et arbustes.

LES DÉCHETS DE TAILLES

Une fois broyés, ils peuvent être utilisés en paillage ou en apport carboné au compost.

Petites tailles, branches inférieures à 1 cm de diamètre : une tondeuse peut être utilisée pour les broyer.

Branches supérieures à 1 cm de diamètre : un sécateur ou un broyeur peuvent être utilisés pour les couper ou les broyer.

LES PLANTES MALADES

Au compost : ces plantes peuvent être compostées sur un tas à part.

LES HERBES INDÉSIRABLES

Au compost : les herbes indésirables montées en graines peuvent être compostées en tas à part et/ou préalablement trempées dans l'eau, chaude au départ, pendant 48h, afin d'empêcher les graines de germer en terre.

Dispositifs d'aide au broyage

GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr

Grand Poitiers met en place depuis 2015 un dispositif d'aide au broyage pour les particuliers des communes de la Communauté urbaine. Les habitants des 40 communes de la Communauté urbaine peuvent bénéficier du dispositif d'aide au broyage suivant :

- Un remboursement de 45 € pour la location individuelle d'un broyeur ou une prestation individuelle de broyage par des professionnels,
- Un remboursement de 45 € par personne pour une location collective, une prestation collective ou un achat collectif (le total cumulé des subventions versées ne pourra pas dépasser le montant de la facture).

Le remboursement de 45 € s'applique uniquement au broyage de déchets verts réalisé chez les particuliers demandeurs et dans la limite d'un seul remboursement par foyer et par an.

Pour obtenir ce remboursement dans le cadre d'une demande individuelle (location ou prestation), il suffit de déposer votre dossier en ligne (<https://mesdemarches.grandpoitiers.fr>) en sélectionnant la démarche « Faire une demande individuelle de remboursement pour l'aide au broyage ».

Vous devrez joindre les documents suivants : un justificatif de domicile de moins de 3 mois, la facture d'achat mentionnant votre nom et votre adresse et un RIB.

Pour les demandes collectives (à partir de 2 demandeurs), il suffit de déposer votre dossier en ligne, en sélectionnant la démarche « Faire une demande collective de remboursement pour l'aide au broyage ». Vous devrez joindre les documents suivants : un justificatif de domicile de moins de 3 mois de chacun des demandeurs, le RIB de chaque demandeur et la facture d'achat mentionnant les noms de chacun des demandeurs ainsi qu'un courrier de présentation de la démarche collective signé par tous les demandeurs.

Plus d'informations :

Direction déchets et propreté de Grand Poitiers - 1 rue du Chanoine Duret - 86000 Poitiers

Tél. 05 49 52 35 35

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Comment aider les petits animaux du jardin à supporter la chaleur ?

Lorsque l'été s'installe, il est de plus en plus récurrent qu'il soit accompagné d'une période de sécheresse, voire de canicule qui ne fait pas souffrir que les Hommes et les végétaux, mais également les petits animaux qui peuplent vos jardins. Voici quelques conseils pour venir en aide à tous ces petits auxiliaires du jardinier qui subissent également ces fortes chaleurs.

LEUR OFFRIR DE L'EAU QUOTIDIENNEMENT

Leur donner à boire est un geste primordial pour les protéger. Les oiseaux et hérissons n'ont pas moyen de s'abreuver dans les flaques d'eau ou ruisseaux habituels. Il vous suffit donc de placer une soucoupe d'eau sur votre balcon ou dans le jardin, à l'ombre et loin du passage des chiens et des chats ! Cette coupelle d'eau ne doit pas mesurer plus de 4 cm de hauteur, au risque de voir s'y noyer des insectes, telles que les abeilles, ou bien de petits oiseaux. La technique idéale consiste à placer des cailloux dans le fond de l'eau, pour éviter tout risque de noyade. Pensez à changer l'eau très régulièrement afin d'éviter la propagation de maladies. Les mamans hérissons ont besoin d'eau pour fabriquer du lait et nourrir leurs petits. Ce geste n'est pas anodin et sauvera sans doute des vies !



S'OCCUPER DES OISILLONS PERDUS

Un grand nombre d'oisillons sont encore dans leur nid comme les chouettes, les martinets ou bien les hirondelles. S'ils sont placés sous les toits, là où il fait très chaud, les oisillons auront tendance à s'approcher du bord pour prendre un semblant d'air et risquer de chuter. Si jamais vous en retrouvez un et qu'aucun chat n'est dans les parages, n'hésitez pas à le replacer sur une branche ou dans son nid si vous y avez accès. Leurs parents ne sont pas loin et viendront les récupérer. Attention : sachez que le martinet ne peut pas s'agripper à une branche d'arbre car ses pattes sont trop courtes.

VOUS TROUVEZ UN ANIMAL EN DÉTRESSE, QUE FAIRE ?

Tous ces petits animaux sauvages susceptibles de passer par votre jardin ne peuvent pas être ramenés chez vous. En effet, il est difficile de se substituer à un parent. De plus, ses chances de survie sont nettement plus importantes dans la nature. Par exemple, les oiseaux

ne mangent pas de mie de pain mouillée et ne doivent pas ingérer de lait, toxique pour eux. Si vous tombez nez à nez avec une des bébés hérissons en plein soleil, protégez-les en les plaçant à l'ombre et attendez le retour d'un parent. Si jamais un oiseau ou un hérisson adulte est blessé, appelez sans plus attendre le Centres de Sauvegarde de la faune sauvage le plus proche de chez vous. Ils vous expliqueront la marche à suivre et prendront en charge l'animal si besoin !

Centre de sauvegarde de la faune sauvage poitevine

12 rue Marcel Pagnol
86100 TARGÉ
Tél. 06 09 85 27 98

Centre de sauvegarde de la faune sauvage d'Échiré - 88 chemin du Bas d'Angle - 79410 ÉCHIRÉ

Tél. 05 49 25 73 68

Ligue de Protection des Oiseaux

25 rue Victor Grignard
86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22
Courriel : vienne@lpo.fr

Plan d'alerte et d'urgence : recensement des personnes à risque

Les situations d'urgence (inondation, canicule, incident nucléaire, épidémie...) nécessitent l'utilisation de moyens d'alerte et d'information des populations par les autorités compétentes.

C'est pourquoi, depuis 2004, les représentants de l'État dans les départements et présidents des conseils départementaux doivent arrêter conjointement « un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels ».

Les maires ont, quant à eux, l'obligation d'établir un registre nominatif des personnes concernées par ce plan du fait de leur âge ou de leur état de santé, résidant à domicile dans leur commune et ayant manifesté leur souhait d'y figurer.

En cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence, ce registre

permet à la mairie de contacter régulièrement les personnes inscrites afin de les tenir informées et de prendre de leurs nouvelles. L'inscription sur ces registres doit résulter d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte.

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code

de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Pour y figurer, nous vous invitons à vous présenter en mairie afin de remplir le formulaire de demande d'inscription sur le registre ou bien de le télécharger sur le site internet de la commune (www.fontaine-le-comte.fr » Service » Plan d'Alerte et d'urgence » télécharger) afin de nous le retourner une fois rempli et signé.



• COMPRENDRE

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

• AGIR

CANICULE

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

Contre les cambriolages ayez les bons réflexes !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation.



AU QUOTIDIEN

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question. Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent. Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.



Opération Tranquillité Vacances

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'opération tranquillité vacances permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance de leur domicile durant leur absence.

Celle-ci est assurée par la gendarmerie. Cette assistance des forces de l'ordre est entièrement gratuite. Elle peut être demandée pour toute absence prolongée et n'est plus limitée aux vacances d'été ou aux vacances scolaires.

Une fois inscrit, les gendarmes seront amenés à surveiller votre domicile dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes en votre absence. Si elles relèvent une entrée par effraction ou un cambriolage, les forces de l'ordre vous contacteront pour vous signaler le problème au plus vite et vous permettre d'agir en conséquence : dépôt de plainte, signalement du sinistre à l'assureur, réparation des portes, serrures et/ou fenêtres, etc. Le cas échéant, les forces de l'ordre peuvent bien entendu interpellier un cambrioleur en flagrant délit d'effraction. Néanmoins, l'opération tranquillité vacances n'a pas vocation à assurer une surveillance constante du domicile des vacanciers.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous devez remplir un formulaire papier pour bénéficier de la surveillance de leur domicile par les forces de l'ordre.

Le document peut être téléchargé sur le portail service-public.fr ou vous pouvez aussi venir le chercher en mairie aux horaires d'ouverture. Une fois imprimé, vous devez le compléter avec les informations requises :

- identité
- période d'absence

Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes** !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



- adresse de la résidence à surveiller
- informations sur le domicile : type (maison, appartement), digicode d'accès à l'immeuble, présence ou non d'une alarme
- personne à prévenir en cas de problème
- autres renseignements utiles : lieu de vacances,
- cocher la case « Êtes-vous joignable pendant votre absence », numéro de téléphone et adresse e-mail à joindre

Vous devez ensuite transmettre le formulaire complété à la brigade de gendarmerie de Vouillé ou bien le déposer en mairie. Il doit être

transmis à la **gendarmerie** au **moins 48 heures avant le départ en vacances**.

FIN DE L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

L'opération tranquillité vacances prend fin à votre retour. Il n'est pas possible d'y avoir recours pour faire surveiller votre domicile pendant les heures de travail par exemple. Si vous revenez de vos vacances à la date indiquée lors de l'inscription, la surveillance prendra simplement fin comme prévu. En cas de retour anticipé, vous devez le signaler à la gendarmerie sans attendre.

Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > S'inscrire à l'opération tranquillité vacances

Formulaire : S'inscrire à l'opération tranquillité vacances

Ministère chargé de l'intérieur

Permet de demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller son domicile durant ses vacances.

À noter : si vous habitez à Paris ou en petite couronne (92,93 ou 94), il convient d'utiliser un **téléservice** ou un **formulaire** spécifique.

Accéder au **formulaire [PDF - 249.2 KB]**

Brigade territoriale Autonome (BTA) de Gendarmerie
4 Rue de Braunsbach - 86190 VOUILLÉ - Tél. 05 49 51 81 23

Villa Fontanella Appel à bénévoles



Villa Fontanella, association pour l'animation culturelle du site abbatial est à la recherche de bénévoles pour l'organisation de concerts et de manifestations culturelles sur le site abbatial.

Vous souhaitez vous investir contactez-nous : par téléphone au 07 89 83 79 19 ou par mail : contact@villafontanella.fr

Visitez notre Site Internet : www.villafontanella.fr **et parlez-en autour de vous !**

Les Anciens Combattants

La section locale de l'Union Fraternelle comme bien d'autres a dû annuler ses manifestations de début d'année suite à l'épidémie de coronavirus.

Cependant, les organisations de fin de saison vont être amputées du concours de belote du 12 décembre, seule manifestation de ce genre existant encore dans les communes de Fontaine-le-Comte et Croutelle où notre association est implantée, suite à la très faible participation le 14 décembre 2019. Nous vous tiendrons au courant dans de prochaines publications.



Caravane des Sports



Au programme...



calendrier

MER 15/07	Terrain salle des fêtes THURAGEAU	JEU 16/07	Stade de la gare Rue de Charades L'ISLE-SOURDAIN	VEN 17/07	Stade de Beussijour CIVRAY
LUN 20/07	"Aire sportive" près de l'école POUILLE	MAR 21/07	Terrain honneur Rue du stade LOUJON	MER 22/07	Site des Genêts Théâtre de Verdure VALDIVIENNE
JEU 23/07	Stade de football OYRE	LUN 27/07	La Coëlle Verte NAINTRE	MAR 28/07	Terrain de football (derrière l'école Paul Éluard) LAUNAY - MARIGNY
MER 29/07	Stade de Lavoursseau BOIVRE-LA-VALLÉE	JEU 30/07	Stade Paul Baron SENILLÉ SAINT-SAUVEUR	LUN 03/08	Stade ITEUIL
MAR 04/08	Stade Jacques Pagineau LUSIGNAN	MER 05/08	Stade Jean Gaillot MONTMORILLON	JEU 06/08	Stade - Rue du Stade FONTAINE-LE-COMTE

Inscription sur place
de 9h30 à 10h30
et 13h30 à 14h30



45 enfants maxi
par demi-journée

Animations
de 10h à 12h30
et de 14h à 16h30



Inscription
des groupes obligatoire
au 05 49 50 28 70

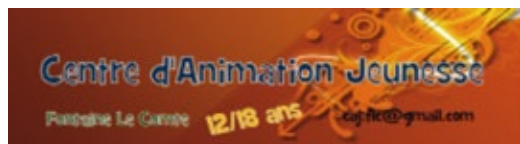


Activités réservées aux enfants âgés de 8 ans et plus (prêt du matériel)
Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

RENSEIGNEMENTS : DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
05 49 50 28 70 - lavienne86.fr

**Le Département met tout en œuvre pour une pratique
des disciplines sportives sans contact physique.**

Centre d'Animation Jeunesse



Notre Assemblée Générale se déroulera le vendredi 18 septembre 2020. Nous sommes à la recherche de nouvelles forces vives et notamment des parents de nos jeunes fréquentant pour rejoindre le Conseil d'Administration.

L'équipe d'animation représentée par la directrice de la structure : Raphaëlle TIREAU encadre des jeunes de 11 à 17 ans et sensibilise plus de 70 d'entre eux grâce aux séjours, activités et animations diverses.

L'Escal'Ados est un accueil libre, où les jeunes font connaissance, s'amuse, discutent et montent des projets accompagnés par l'équipe d'animation. Nous participons à la mise en œuvre de manifestations culturelles (carnaval, fête de l'école, forum des associations, virades de l'espoir, marché de Noël...), aux soirées de l'été, à la commission environnement du festival du fil du son, au marathon du Futuroscope... Sont organisés aussi des chantiers jeunes (jardinage, création de décors, peinture murales...) en partenariat avec la Mairie de Fontaine-le-Comte et à destination des jeunes de la commune ; mais aussi des chantiers de loisirs avec des partenaires de structures de loisirs



afin de bénéficier en contrepartie de la gratuité des activités (à destination de tous les jeunes : communes et hors communes) ; des échanges avec divers partenaires (associations sportives et culturelles de la commune, le centre de loisirs, d'autres secteurs jeunes...), des séjours, des projets d'autofinancement, des sorties culturelles, ludiques, sportives, des soirées à thème.

La démarche pédagogique et éducative de notre association amène le jeune à être autonome, responsable tout en s'épanouissant au sein de la société. L'équipe d'animation utilise toute son énergie pour répondre aux besoins des familles qui leur « confient » leurs adolescents. Loin d'être un lieu de consommation, elle privilégie les jeunes les plus assidus et qui s'investissent durant l'année.



PROJETS ESTIVAUX A RETENIR :

Stage d'initiation à la Batucada du 6 au 10 juillet, stage de parkour urbain les 9 et 10 juillet, chantiers loisirs du 13 au 17 juillet et du 24 au 28 août, séjour trappeur en pleine nature du 29 au 31 juillet, stage web radio du 24 au 28 août dans le cadre du dispositif vacances apprenantes, grands jeux divers, tournois sportifs, ateliers de création artistiques, sortie vélo, soirées jeux de société, tournoi de laser game, sorties accrobranche, cinéma...

Nous contacter :

www.fontaine-le-comte.fr
www.facebook.com/caj.centreamationjeunesse
Tél. 06 52 31 92 33
Courriel : caj.flc@gmail.com

Fil de la Feuillante

► juillet 2020 SPÉCIAL COVID



VILLE DE
FONTAINE

LE COMTE

La solidarité était au rendez-vous



Nous ne pouvions commencer ce « spécial covid-19 » sans évoquer le formidable élan de solidarité qui a poussé des Fontenoises à se mobiliser afin de fabriquer des masques pour leurs concitoyens... pour vous.

Tout est parti d'une habitante de Fontaine-le-Comte qui souhaitait mettre son talent de couturière au service du plus grand nombre pendant cette éprouvante période que fût le confinement.

Dans un premier temps, il a fallu réunir les matières premières pour la confection. Après un appel à l'entrée de la mairie et sur la page facebook de la commune, des Fontenoises et des Fontenois ont déposé des tissus et du molleton à la mairie qui, de son côté, a acheté les tissus, fils et élastiques. De fil en aiguille, l'action de cette bénévole s'est répandue dans la commune et d'autres Fontenoises ont souhaité se joindre à elle. Pour celles qui le désiraient, la mairie a mis également à leur disposition la grande salle Raymond-Sardet afin qu'elles puissent coudre en respectant les distances imposées par le protocole sanitaire.

Ce n'est pas moins de **25 couturières bénévoles** qui se sont retroussées les manches pour parvenir à confectionner plus de **3 200 masques** pour les habitants de Fontaine. Ces masques ont été remis aux agents et distribués aux habitants lors des permanences.

Un grand merci à ces dames pour le dévouement et la solidarité dont elles ont fait preuve.



Des masques fabriqués par les bénévoles sont encore disponibles, si vous n'avez pu vous déplacer lors de permanences, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie.

▶ **Quelques actions menées par la Municipalité**

Devant la crise sanitaire exceptionnelle que traverse la France, la mairie de Fontaine-le-Comte a tout mis en œuvre pour garantir la sécurité de chaque habitant, tout en se montrant particulièrement attentive aux plus fragiles. Voici quelques actions menées ces derniers mois pendant le confinement.



CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

Les services de la commune ont dû s'adapter au plus près des consignes préfectorales tout en maintenant les services de la commune.

- Une permanence téléphonique et un numéro d'astreinte a été mis en place afin de pouvoir répondre aux inquiétudes des administrés,
- Un accueil physique sur RDV a été maintenu pour l'Etat-Civil,
- Les agents des services techniques ont continué leurs missions mais en effectif réduit,
- Dès que le télétravail était possible, il a été mis en place,
- Chaque agent s'est vu remettre des masques, des visières, du gel hydro-alcoolique et du produit désinfectant,
- Des attestations étaient mises à disposition des habitants gratuitement à l'entrée de la mairie et auprès des commerçants ouverts de la Place Charles-de-Gaulle.

LA BANQUE ALIMENTAIRE MOBILISÉE

Dès le confinement annoncé, les élus et les bénévoles de la Banque Alimentaire se sont mobilisés pour assurer la continuité de l'aide alimentaire aux personnes fragiles habitant la commune. Si la solidarité était à l'ordre du jour, la distanciation sociale et les gestes barrières l'étaient également :

- Masques et gants obligatoires pour les bénévoles,
- Désinfections des locaux avant et après,
- Horaires décalés imposés aux bénéficiaires de l'aide alimentaire afin d'éviter une trop importante affluence.

C'est ainsi que plus de 30 familles ont pu être aidées ces dernières semaines, c'est trois fois plus qu'avant la crise sanitaire.

UN MARCHÉ DOMINICAL MAINTENU ET DES COMMERÇANTS ÉPAULÉS

La mairie ayant obtenu une dérogation de la Préfecture, le marché dominical a pu être maintenu. Pour certains Fontenois isolés et non véhiculés, le marché était la seule façon de s'approvisionner en produits frais ; ce fût également un soutien non négligeable pour nos commerçants non sédentaires fortement éprouvés par la crise. Il était alors important de parvenir à le maintenir en mettant en place des mesures afin de respecter les consignes sanitaires.

- Un sens de circulation imposé avec une seule entrée et une seule sortie,
- Les étals des commerçants séparés de plusieurs mètres,
- Le nombre de personnes présentes simultanément sur le marché est limité à 30,
- 1 individu par foyer uniquement, sauf pour les personnes à mobilité réduite qui ont besoin de la présence d'un tiers,
- Obligation d'appliquer les gestes barrières.
- Interdiction de toucher, les étals, les vitres et les films plastiques,
- Respecter la distanciation sociale d'1 mètre entre personne,
- Une fois les achats terminés ne pas s'attarder et retourner chez soi.

De plus, la Municipalité a décidé de ne pas prélever les loyers des commerçants locataires de la commune autour de la place Charles-de-Gaulle pendant la période de confinement et de déconfinement afin de soutenir leur activité.

NOS AÎNÉS NE FURENT PAS OUBLIÉS

La Municipalité a également souhaité que chaque personne de 70 ans* et plus soit contactée afin de recenser les plus isolés ou en difficulté. Ce n'est pas moins de 80 personnes qui ont demandé à être appelées régulièrement. Ces appels furent l'occasion de rompre avec l'enfermement et l'isolement, le temps pour nos aînés de donner de leurs nouvelles, de se rassurer, de se tenir informés et d'échanger tout simplement autour du quotidien. En plus de ces appels, quelques courses furent également faites pour aider les plus fragiles et isolés de nos aînés afin de ne pas les laisser dans la difficulté. Beaucoup d'entre vous ont de la même façon soutenu leurs voisins plus âgés. Cela prenait parfois la forme d'un geste amical de l'autre côté de la haie, d'une visite, d'un appel, de courses, voire de véhiculer ceux dont la famille ne pouvait pas se déplacer.

À toutes ces Fontenoises et ces Fontenois qui ont prouvé que la solidarité n'était pas un vain mot à Fontaine-le-Comte, nous adressons nos plus chaleureux remerciements.

**Ceux dont nous avons pu obtenir les coordonnées téléphoniques et qui étaient inscrits sur les listes électorales ce qui représente environ 800 personnes.*



ACHATS ET DISTRIBUTION DE MASQUES

En plus des masques fabriqués par les bénévoles (voir article « la solidarité était au rendez-vous »), la commune a acheté plus de 4 000 masques (normes AFNOR) pour les habitants de la commune. Les nouveaux élus de la commune ont ainsi sillonné les rues et rencontré les aînés afin de leur remettre leurs masques et leur éviter de se déplacer. Pour les autres habitants, des permanences ont été organisées sur différentes journées et à des horaires permettant au plus grand nombre de se déplacer. Ainsi, un nombre important de masques a pu être distribué gratuitement à chaque habitant (adultes et enfants). L'action fut réitérée peu de temps après lors de la distribution des masques du Département. Si certains d'entre vous n'ont pu se déplacer, vous pouvez venir les retirer en mairie aux horaires d'ouverture.

Budget lié au Covid-19 Mars -avril-mai 2020

Achat de masques	14 373,50 €
Gel Hydro alcoolique	2 070,47 €
Produits désinfectants gants et visières pour les agents	2 500,30 €
Achat d'hygiaphones, marquages au sol, etc.	1 173,51 €





Accueil en mairie

La mairie a réouvert ses portes au public depuis le 1^{er} juin

Cependant, nous vous demandons de continuer à privilégier les contacts par téléphone au :

➤ 05 49 62 67 05

ou par courriel :

➤ contact@fontaine-le-comte.fr

Pour l'accueil physique, il a été mis en place différentes mesures afin de veiller à la sécurité de tous :

- Marquage au sol afin de faire respecter la distanciation sociale,
- Gel hydroalcoolique mis à disposition,
- Installation d'hygiaphones.

Lorsque vous devez vous déplacer en mairie, nous vous invitons à :

- Respecter les gestes barrières et les marquages au sol,
- Venir seul (quand c'est possible),
- Ne pas hésiter à porter un masque,
- A ne pas être plus de 4 personnes simultanément dans le hall d'accueil.

Afin de mieux vous servir, pour tout sujet particulier nécessitant un temps d'entrevue plus long, il vous est conseillé de prendre rendez-vous par téléphone au préalable.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Elle est annulée.

AGENCE MOBILE VITALIS

Jeudi 20 août de 10h à 13h au
Complexe des Châtaigniers

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Elle aura lieu le **samedi 5 septembre 2020**
au Complexe des Châtaigniers
de 10h à 12h30 et de 13h45 à 17h30.